

Décision du conseil d'administration



Nous vous énumérons ci-dessous les principaux sujets traités par les administrateurs au cours de la rencontre du 14 avril 2010 :

- Suivi à la révision périodique du secteur pomicole
- Préparation de la Table filière pomicole
- Administration courante
 - États financiers au 31 mars 2010
 - Tableaux statistiques du Plan conjoint
 - UPA du futur
- Dossiers nationaux
 - Assemblée générale du CCH
 - Demande au CCH d'une exemption tarifaire douanière sur les concentrés
- Dossier recherche et pesticides
 - Guide d'accompagnement en Production
- fruitière intégrée (PCAA)
 - Programme de modernisation des vergers d'arbres fruitiers du Québec
 - Planification de la rencontre au cabinet du ministre de l'Agriculture
 - Suivi aux rencontres avec des députés des régions pomicoles
- Dossier ASRA - pomme
 - Règlement pour la saison de commercialisation 2008-2009
 - Mesure de resserrement à l'ASRA – orientation gouvernementale 2010-2014.



Paiements anticipés volet printanier – campagne 2010-2011

La Fédération vous offre la possibilité de recevoir une avance dans le cadre du programme de paiements anticipés volet printanier.

Le but du programme des paiements anticipés volet printanier est de fournir aux producteurs de pommes les fonds nécessaires pour payer les différents travaux et traitements phytosanitaires au printemps. Les producteurs qui se sont prévalus des paiements anticipés volet printanier ou automnal 2009-2010, ont reçu en avril le formulaire à compléter pour 2010-2011. Si vous désirez bénéficier de cette avance, veuillez communiquer avec M^{me} Diane Allie au 450-679-0540 poste 8312 ou M. Éric Beaudin au 8586 ou par courriel : ebeaudin@upa.qc.ca.

Avec sa demande, le producteur doit absolument nous remettre son certificat d'assurance récolte (ASREC) et peut bonifier, selon le cas, son montant en nous fournissant l'Agri-stabilité (PCSRA). Pour un producteur qui n'a pas d'ASREC, il peut utiliser l'Agri-stabilité (PCSRA). Toute demande doit être reçue à la Fédération au plus tard le 15 juin 2010.



ASRA 2008 – 2009 et 2009 - 2010

Le 17 mai 2010, les membres du comité coût de production et des représentants de la Fédération ont rencontré des représentants de la Financière pour finaliser le dossier ASRA 2008-2009 et le versement des avances 2009-2010 (1^{re} et 2^e avance en un seul versement). Suite à cette rencontre, les producteurs recevront un montant de 0,18 \$/minot pour la saison 2008-2009 contrairement aux prévisions du mois de mars 2010 de la Financière qui n'envisageait aucun paiement ainsi qu'une avance nette de 0.97\$/minot pour la saison de commercialisation 2009-2010. Les paiements devraient avoir lieu au cours du mois de juin 2010.

Les parties se sont entendues sur les versements suivants :

Paiements ASRA		2008-2009 (final)	2009-2010 (avance)
		\$/minot ⁽¹⁾	\$/minot ⁽¹⁾
Compensation	Revenu stabilisé	9.76	10.06
	Arrimage Agri-investissement	0.47	0.27
	Revenu stabilisé ajusté	9.29	9.79
	Prix du marché	9.11	8.00
	Compensation totale	0.18	1.79
Compensation nette	Contribution	0.71	0.41
	Compensation nette	0.18	1.38
Montant brut	Avance nette permise	n/a	0.97 ²⁾
	Montant déjà versé	0.00	0.00
	Paiement brut	0.18	1.38
Montant net du paiement	Moins Contribution	0.00	0.41
	Paiement net	0.18	0.97

⁽¹⁾Un minot correspond à 19,0512 kg

⁽²⁾ Avance nette permise est de 70 % de la compensation totale

L'entente du 17 mai dernier entre la Financière et la Fédération permet de reconnaître que le revenu stabilisé 2008-2009 et 2009-2010 a été ajusté à la hausse pour tenir compte des deux paramètres suivants :

- Taux d'utilisation du 1-MCP (SmartFresh) et du DPA
- Taux de remplacement des pommiers.

Pour 2010, la Financière va mettre en place les mesures de redressement, tel qu'annoncé dans le secteur des productions couvertes sous l'ASRA. Pour ce qui est du secteur pomicole, la Financière devrait tenir compte des nouvelles normes commerciales comme l'augmentation du calibre et de la fermeté ainsi que le taux d'utilisation du RETAIN. C'est un dossier à suivre....

Prix minimum de la pomme (tardive) destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2009

Décision du comité de prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tenu le 12 mai 2010, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc. et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec :

Les prix sont pour la vente en minot de 42 livres							
Date	Sunrise Paulared et Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan	Gala	Honeycrisp
À compter du début de l'écoulement	S : 11,50 \$ C : 11,50 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$		
À compter du début de l'écoulement						S : 11,50 \$ C : 15,00 \$	
À compter du début de l'écoulement							S : 30 \$ *** C : 34 \$ ***
À compter de l'ouverture des chambres AC		S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	
À compter du 15 mars 2010		S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 14,00 \$ C : 16,50 \$	S : 13,00 \$ C : 16,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	
AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES							
À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule						
*** Nouvelles spécifications pour la Honeycrisp <ul style="list-style-type: none"> • calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac (pommes de plus petit calibre pour les sacs) • Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire • Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit 							
Promotions ciblées et opportunité d'affaires							
À compter du 25 novembre au 16 janvier 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes réfrigérées en sac seulement pour les variétés McIntosh, Spartan, Empire annoncées dans une circulaire ou à l'exportation						
À compter du 17 janvier au 18 février 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan annoncées dans une circulaire ou à l'exportation et commerce inter provincial						
À compter du 19 février au 17 mars 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan annoncées dans une circulaire ou à l'exportation et commerce inter provincial						
À compter du 18 mars au 14 avril - prolongé jusqu'au 26 mai	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour la variété MCINTOSH annoncée dans une circulaire, ou commerce inter provincial						
À compter du 29 avril au 26 mai	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour la variété SPARTAN annoncée dans une circulaire ou commerce inter provincial						
À compter du 18 mars au 22 avril	EXPORTATION : Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour la variété MCINTOSH						

À compter du 22 avril au 26 mai	EXPORTATION SEULEMENT : Rabais de 3 \$ pour les pommes AC EN SAC seulement pour les variétés McIntosh et Spartan
À compter du 29 avril au 26 mai	Rabais de 3 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés SPARTAN ET MCINTOSH en première ou dernière page des circulaires des 3 grandes chaînes nationales (front ou back page)
À compter du 29 avril au 26 mai	Rabais de 2\$ pour les pommes AC en sac seulement pour la variété McIntosh en magasin (in store) – bannières nationales
À compter du 20 mai au 23 juin 2010	Rabais de 2 \$ pour toutes les annonces à l'intérieur d'une circulaire ou commerce interprovincial * Rabais de 3 \$ pour les annonces sur la couverture et à la fin d'une circulaire (Front and back page) * Rabais de 2 \$ pour les annonces en magasin (in-store) bannières nationales * *Tous ces rabais sont pour la McIntosh en CELLULE ou en SAC

C : cellule S : sac

Prix minimum de la pomme destinée à la transformation - FAB le producteur – récolte 2009

Décision du 27 janvier 2010 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	Tardives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 17 septembre 2009		Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 16 décembre 2009	Tardives 0,0525 \$ la livre ou 2,20 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 1 ^{er} février 2010	Tardives 0,055 \$ la livre ou 2,31 \$ le minot de 42 livres		

Nouvelles plantations pour le Récupom

Vous trouverez en annexe du Bulletin aux pomiculteurs de l'information pertinente à de nouvelles parcelles d'évaluation de cultivars et porte-greffes de pommiers.

Promotion 2010 – 2011



• CAMPAGNE D’AFFICHAGE PANOBUS

Compte tenu du succès de la campagne d’affichage panobus cet hiver, la Fédération des producteurs de pommes du Québec et l’Association des emballeurs de pommes du Québec ont convenu de réutiliser les panobus l’hiver prochain. 225 panobus ont circulé à Montréal, Laval et sur la Rive-Sud de Montréal et 60 à Québec.

HRI – (Hôtels, Restaurants, Institutions)

La Fédération des producteurs de pommes du Québec ainsi que l’Association des emballeurs de pommes du Québec font partie d’un projet réalisé en collaboration avec l’Association québécoise de la distribution de fruits et légumes en lien avec les HRI. Le projet chapeauté par l’AQDFL aura comme partenaire la Table filière des productions maraîchères (avec fraises et framboises), la Table filière pomme et la Table filière serriculture maraîchère.

Les objectifs sont les suivants :

- Aider les intervenants du secteur à comprendre davantage le secteur HRI afin de mieux positionner les produits horticoles sur ce marché.
- Évaluer le potentiel économique du secteur HRI, notamment pour les produits horticoles frais et la part occupée par les produits du Québec sur ce marché.
- Connaître les exigences d’approvisionnement, les besoins et l’intérêt pour les produits horticoles frais du Québec de la part des grossistes, des distributeurs et des acheteurs pour le marché HRI.
- Obtenir la liste des principaux intervenants, grossistes et distributeurs impliqués dans la distribution pour le secteur du HRI et établir leur profil.
- Établir les marchés les plus prometteurs et développer une stratégie pour permettre aux producteurs de produits horticoles frais d’augmenter la pénétration du secteur HRI.

Déclaration de production 2008 (rappel)



Pour les producteurs qui n’ont pas complété leur déclaration de production 2008, nous vous demandons votre collaboration pour nous l’acheminer le plus tôt possible. Par ces informations, la Fédération est en mesure de mieux connaître ses membres, les superficies de vergers, la production réelle de la récolte 2008 et le type de mise en marché. Ce document nous permet également de corriger notre liste d’envoi. Plusieurs d’entre vous ont déjà fait parvenir leur formulaire. Pour les autres, il ne vous prendra que quelques minutes de votre temps pour le compléter et nous le retourner. Si vous avez égaré votre déclaration, celle-ci est disponible sur le site Internet de la Fédération : www.lapommeduquebec.ca sous mise en marché onglet règlements et conventions.

Demande d'agent autorisé - saison de commercialisation 2010-2011

En début juin, la Fédération fera parvenir le renouvellement d'autorisation aux agents autorisés inscrits sur ses listes.

À titre d'information, nous vous indiquons ci-dessous la définition d'un acheteur et d'un emballeur.

Acheteur : Une personne dont le commerce consiste à acheter et à vendre des pommes pour son compte ou celui d'autrui, incluant notamment le commerce en gros des pommes.

Emballeur : Toute personne engagée dans la classification ou l'emballage incluant la mise en contenant d'emballage ou la mise en marché des pommes ainsi que toute personne qui fait effectuer l'une de ces opérations à forfait.

Dès qu'il y a une vente à un détaillant en alimentation ou à un grossiste, vous êtes emballeur sauf si vous vendez seulement en boîte de carton à un acheteur de pommes à l'état frais tel que Pierre Dagenais & Fils inc., etc.

Nous vous rappelons que TOUTES LES ventes de pommes doivent être faites à un agent autorisé pour obtenir la couverture par les programmes gouvernementaux entre autres, l'ASRA pomme. Pour obtenir un formulaire afin de devenir agent autorisé, veuillez communiquer avec M. Éric Beaudin, poste 8586 ou M^{me} Diane Allie au poste 8312.

Entreposage de pommes au Québec au 1^{er} mai (en minots de 42 livres)

Variétés			2009-2010	2008-2009	2007-2008
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	295,856	272,178	257,867
	Transf.	Réfr.	9,182	0	0
		AC	400,066	466,422	376,462
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	53,585	52,000	46,803
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	23,130	15,466	12,271
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	126	1	182
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	1,692	9,773	0
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	31,754	37,946	32,643
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	8,211	9,863	70
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	69,435	80,918	64,771
	Transf.	Réfr.	900	0	0
		AC	28,294	18,686	13,280
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	4,345	2,583	1,323
	Transf.	Réfr.	5,260	0	0
		AC	181,632	201,259	162,550
Total	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	455,101	445,626	403,589
	Transf.	Réfr.	15,342	0	0
		AC	643,025	721,469	564,633

Le total des pommes entreposées au Québec inclut les pommes en provenance de d'autres provinces

Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er mai 2010 (en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er mai 2009	Pommes utilisées en avril 2009
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	69,041	93,432	55,202	78,181	295,856	119,376
	Transf.	Réfr.	0	0	162	6,500	2,520	9,182	21,172
		AC	0	29,388	128,034	225,335	17,309	400,066	41,386
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	11,616	21,238	14,377	6,354	53,585	28,216
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	2,553
		AC	0	6,503	15,451	510	666	23,130	4,634
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	126	0	0	126	252
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	665
		AC	0	0	0	0	1,692	1,692	0
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	1,512	17,756	6,422	6,064	31,754	17,737
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	907
		AC	0	0	1,330	6,805	76	8,211	474
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	8,782	21,773	18,258	20,622	69,435	41,527
	Transf.	Réfr.	0	0	0	900	0	900	1,343
		AC	0	0	11,455	11,624	5,215	28,294	2,074
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	1,026	399	2,360	560	4,345	1,602
	Transf.	Réfr.	0	0	0	5,260	0	5,260	21,273
		AC	0	0	0	181,012	620	181,632	3,560
Total	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	91,977	154,724	96,619	111,781	455,101	208,710
	Transf.	Réfr.	0	0	162	12,660	2,520	15,342	47,913
		AC	0	35,891	156,270	425,286	25,578	643,025	52,128

⁽¹⁾ Écoulement total est déterminé par variété

Source: Infohort

Le total des pommes entreposées au Québec inclut les pommes en provenance de d'autres provinces

Pour la récolte 2009, 1 113 468 minots de pommes sont entreposés dont 0 minots frais et 434 372 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2008, 1 167 095 minots de pommes sont entreposés dont 1 866 minots frais et 431 256 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2007, 968 222 minots de pommes sont entreposés dont 9 000 minots frais et 359 174 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur.

Entreposage de pommes au Canada, au 1er mai 2010 (en minots de 42 livres)

	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Maritimes	502,167	538,381	543,833
Québec	1,113,468	1,167,095	968,222
Ontario	1,771,310	1,388,071	1,288,524
Colombie-Britannique	482,286	858,429	396,429
Canada	3,869,231	3,951,976	3,197,008

Source: Infohort

ÉCOULEMENT DE POMMES FRAÎCHES EN AVRIL

Année	Quantité en minots	Année	Quantité en minots
2010	208,710	2005	208,551
2009	266,426	2004	181,312
2008	182,074	2003	173,899
2007	158,563	2002	213,489
2006	223,890	2001	244,859

